

Les représentants des usagers

Les représentants des usagers sont là pour vous accompagner et vous conseiller.

Ils siègent dans des commissions, instances ou groupes de travail de l'établissement.

Les représentants des usagers sont issus d'associations agréées et nommés par l'Agence Régionale de Santé.



Leurs missions

Le représentant des usagers a pour rôle de défendre et de veiller au respect des droits des usagers.

Il contribue à l'amélioration de la vie quotidienne des patients et de leurs proches en faisant connaître leurs besoins et leurs problèmes auprès de la direction en les aidant et les orientant sur les démarches administratives à entreprendre, si besoin.

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, le représentant des usagers peut vous accompagner en vue d'une réclamation ou vous assister dans le cadre d'une médiation.

